



LES ENJEUX

Le développement d'une politique de prévention et de lutte contre les déchets marins passe nécessairement par la formation des agents territoriaux, premiers concernés par cette politique car chargés de la créer, de l'appliquer et de la faire vivre. La bonne compréhension des enjeux, la connaissance de la réglementation, la maîtrise des pratiques de gestion et de prévention des déchets sont des préalables requis, indispensables pour garantir les succès des actions suggérées dans ce guide.

Dans cette fiche, on différenciera les actions :

- de sensibilisation, destinées à l'ensemble des agents et ayant pour objectif une prise de conscience sur le problème des déchets marins.
- de formation, dont l'objectif plus spécifique est de faire acquérir de nouvelles compétences aux agents directement concernés.

OBJECTIFS DE L'ACTION



- **SENSIBILISER** de manière générale et transversale les agents de la collectivité à la pollution marine et aux bonnes pratiques en matière de prévention des déchets
- **OFFRIR UNE FORMATION** aux agents dont la fonction est en lien direct ou indirect avec la propreté et les déchets (agent de la propreté, gestionnaire des achats, chargés de mission déchets, agent de police municipale...), avec pour objectif de développer des actions concrètes de prévention des déchets

BÉNÉFICES

- Amélioration des connaissances et des pratiques des agents
- Gage de réussite de l'ensemble des actions menées par la collectivité dans le cadre de sa politique de réduction des déchets



TÉMOIGNAGE



La ville d'Antibes forme régulièrement certaines catégories d'agents aux bonnes pratiques en matière de gestion et prévention des déchets marins :

- Pour les agents d'entretien : formation au nettoyage régulier des grilles et avaloirs d'eau pluviale,
- Pour la police municipale : sensibilisation à la problématique des déchets rejetés dans les vallons, créant pollution et embâcles, et présentation des outils réglementaires relatifs aux déchets jetés par terre,
- Pour les agents en charge du nettoyage des plages : formation à la différenciation des déchets naturels, utiles à la lutte contre l'érosion et la biodiversité, à laisser sur place (en hiver) des déchets d'origine anthropique polluants.

Didier Laurent, chef de service Santé et Environnement de la ville d'Antibes



DÉROULÉ DE L'ACTION

1. Définir les contours du projet

- Identifier les actions nécessitant une formation préalable.
- Rechercher les formations pertinentes à dispenser en interne ou en externe, gratuites ou payantes.
- Identifier les agents concernés.

2. Impliquer les acteurs

- Travailler en lien avec les chefs de services pour cibler les besoins.
- Etablir les plans de formation et inscriptions en lien avec la DRH.
- Interroger les collectivités voisines et partager les expériences.

3. Mettre en œuvre

- Fixer les objectifs et les attentes sur le court et le long terme de chaque formation.
- Organiser les formations internes et inscrire les agents concernés aux formations externes.

4. Suivre et faire le bilan de l'action

- Evaluer les formations au retour des agents.
- Former systématiquement les nouveaux arrivants.
- S'informer régulièrement des nouvelles formations proposées.

LES ACTIONS POUVANT ÊTRE MENÉES EN INTERNE

1. Sensibiliser aux déchets marins

- Travailler avec une association locale (opération mer propre, méditerranée 2000, longitude 181, paddle cleaner...*) pour mener des actions en interne, destinées à la fois au personnel et au grand public : accueil d'une exposition sur les déchets marins, organisation de conférences, ateliers zéro déchet par exemple
- Lancer une politique de réduction des déchets de la collectivité (voir fiche 5.2)

2. Former le personnel

- Grâce à l'expertise de collectivités voisines ayant engagé des actions spécifiques de réduction des déchets, ou à l'expertise de l'ADEME, former des agents à des tâches spécifiques de prévention des déchets
- Systématiser la formation des nouveaux arrivants

*Acteurs proposant une offre de formation et de sensibilisation en région PACA : www.territoires-durables-paca.org

LES FORMATIONS DISPENSÉES À L'EXTÉRIEUR

1. Formations gratuites de l'ADEME

en prévention des déchets (liste non exhaustive à destination des agents de collectivités territoriales – contacter l'ADEME pour connaître les lieux de formation) www.formations.ademe.fr :

- Créer une recyclerie,
- Animer et coordonner un programme de prévention des déchets ménagers,
- Engager une démarche d'achats publics durable ; se sensibiliser aux achats publics responsables,
- Agir contre le gaspillage alimentaire,
- Développer le réemploi.

2. Formation payantes du réseau Idéal Connaissances

(tarifs : système d'abonnement ou paiement individuel (le plus souvent 300 €/formation) ; dispensées en présentiel ou sous forme de webconférence ; liste non exhaustive) www.idealco.fr :

- Lutte contre les dépôts sauvages : ce qu'a changé la loi économie circulaire
- Gestion des dépôts sauvages : Comment faire peser le coût d'enlèvement sur l'auteur du dépôt ?
- Agents de déchetteries et réemploi : quelles compétences pour demain ?
- Restauration scolaire : le plastique, ce n'est plus fantastique ?
- Maîtriser l'impact des eaux pluviales urbaines sur les milieux naturels.

3. Formations du CNFPT

(formation dispensées en présentiel, à distance parfois possible – participation financière variable selon les délégations, le statut de l'agent et la catégorie de formation - liste non exhaustive) www.cnfpt.fr :

- Les expériences exemplaires dans la prévention des déchets (à Montpellier),
- Les déchets dangereux sur la voie publique (à Marseille).